

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance du **comité administratif** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue à 16h00, le **troisième jour du mois de juin de l'an deux mil neuf**, en la salle des délibérations de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : messieurs Steven Larose et Pierre Poirier,
Étaient présents : messieurs les conseillers

Gilles Bélanger	maire de la municipalité de La Conception
Pierre Pilon	maire de la ville de Mont-Tremblant
Laurent Paquette	maire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Jacques Brien	maire de la municipalité de Val-Morin

format quorum sous la présidence du préfet, monsieur Ronald Provost.

Étaient également présents : monsieur Michel Bélanger, directeur général et Me Louise Boivin, directrice générale adjointe – volet greffe.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

**2. Rés. CA 4895-2009
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Laurent Paquette, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté après le retrait de l'item « Évaluation de la stabilité d'un ouvrage artisanal de retenue des eaux » et l'ajout de l'item « Problématique d'une évaluation de propriété à Val-Morin ».

ADOPTÉE

**3. Rés. CA 4896-2009
Adoption du procès-verbal de la séance du comité administratif du 22 avril 2009**

Il est proposé par le conseiller Gilles Bélanger, appuyé par le conseiller Laurent Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance régulière du comité administratif en date du 22 avril 2009 soit et est ratifié.

ADOPTÉE

4. Gestion financière

**4.1 Rés. CA 4897-2009
Liste des déboursés du 22 mai au 3 juin 2009**

Il est proposé par le conseiller Laurent Paquette, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 22 mai au 3 juin 2009, portant notamment les numéros de chèques 12446 à 12496 inclusivement, au montant total de 239 689,68 \$.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

5. Gestion des ressources humaines

**5.1 Rés. CA 4898-2009
Embauche d'étudiant**

CONSIDÉRANT QUE certains besoins ponctuels du service de l'évaluation pourraient être rencontrés par l'embauche d'un étudiant;

CONSIDÉRANT QUE madame Laurence Olivier-Robert a fait un stage d'une période d'un mois au sein du service de l'évaluation de la MRC des Laurentides en lien avec ses études, cette dernière complétant un DEC en Estimation-Évaluation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'elle sera en mesure d'accomplir les tâches reliées à son travail dès son entrée en fonction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Gilles Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE sur recommandation du directeur intérimaire du service de l'évaluation, le comité administratif autorise l'embauche de madame Laurence Olivier-Robert à titre de salariée étudiante au poste d'inspecteur-calculateur, grade 1, pour la période du 4 juin 2009 au 4 septembre 2009 inclusivement, le tout selon les modalités prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

Monsieur Pierre Pilon se joint à la séance; il est 16h16.

**5.2 Rés. CA 4899-2009
Embauche d'une secrétaire**

CONSIDÉRANT la surcharge de travail qui s'est accumulée, pour diverses raisons, au sein des Services juridiques et des communications et du Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale anticipait, de mois en mois, de régler divers griefs créant un contexte de travail difficile pour ces services et qu'elle n'a pu le faire à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un soutien en secrétariat afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides ratifie à l'embauche en date du 25 mai 2009 de madame Josiane Alarie à titre de secrétaire, à l'échelon 3 de la classe 6, avec un statut de salariée temporaire, le tout en conformité avec la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le préfet demande l'ajournement de la séance; il est 16h25.
La reprise de la séance se fait à 16h33.

**5.3 Rés. CA 4900-2009
Transaction dans le cadre du dossier CM-2008-5727**

Faisant suite au mandat confié au directeur général, il est proposé par le conseiller Gilles Bélanger, appuyé par le conseiller Laurent Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires d'approuver le mémoire de transaction résultant de la conciliation devant la Commission des relations du travail dans le dossier CM-2008-5727.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

5.4 Rés. CA 4901-2009
Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert

CONSIDÉRANT QUE le traitement de l'ensemble des dossiers en relation de travail par une seule et même firme permettra une plus grande efficacité et une économie de coût en raison de l'acquisition de connaissances relatives aux dispositions des conventions collectives et du contexte de travail nécessaire à l'accomplissement d'un mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent Paquette, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la résolution numéro CA4868-2009 soit abrogée;

QUE MRC des Laurentides confie à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, avocats, le mandat pour l'année 2009 de la conseiller et l'assister dans sa gestion des relations de travail, au coût horaire de 200\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.5 Rés. CA 4902-2009
Requête en vertu de l'article 39 du Code du travail du Québec

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'ordre stratégique et d'efficacité, il est jugé préférable de confier à la même firme d'avocats qui conseille déjà la MRC des Laurentides dans sa gestion des relations de travail, le mandat de régler et représenter la MRC des Laurentides dans le cadre de la requête en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* déposée par le Syndicat canadien de la fonction publique;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été initialement confié à la firme Dufresne Hébert Comeau aux termes de la résolution CA4696-2008;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, aucun règlement ou entente n'est intervenu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent Paquette, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides retire le mandat confié à Me Louis Béland, du cabinet Dufresne Hébert Comeau, pour la représenter dans le cadre de la requête en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* et le confie à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, avocats, au coût horaire de 200\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.6 Rés. CA 4903-2009
Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue avec la section locale 2817 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est venue à échéance le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'assistance d'un avocat dans le cadre de la négociation en vue du renouvellement de ladite convention collective s'avèrera fort utile;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent Paquette, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides confie à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, avocats, le mandat pour la conseiller, l'assister voire négocier, pour et en son nom, le renouvellement de ladite convention collective avec la section locale 2817 du SCFP, au coût horaire de 200\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**5.7 Rés. CA 4904-2009
Arbitrage de griefs**

CONSIDÉRANT QUE divers mandats ponctuels ont été confiés à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, avocats, pour représenter la MRC des Laurentides dans le cadre des demandes d'arbitrage de griefs déjà déposées par la section locale 2817 du SCFP;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux griefs ont été déposés et seront soumis à l'arbitrage, à savoir les griefs numéros 2008-01-001, 2008-06-001, 2008-06-0004, 2008-06-006 et 2009-0006;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC des Laurentides qu'une seule et même firme la représente devant les différents arbitres de griefs puisque l'objet de certains griefs se recoupe;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent Paquette, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE MRC des Laurentides confie à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert, avocats, le mandat de la conseiller, l'assister et la représenter dans le cadre du traitement des griefs ci-dessus mentionnés devant tout conciliateur ou arbitre de grief nommé par le ministère du Travail, au coût horaire de 200\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6. Sentiers récréatifs

Le directeur général soumet aux membres du comité administratif les derniers éléments d'information obtenu de notre avocat dans le cadre du recours collectif.

**7. Rés. CA 4905-2009
Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée des Laurentides :
représentant**

Il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif désigne monsieur Serge Jetté à titre de représentant de la MRC des Laurentides au sein du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides et lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

ADOPTÉE

8. Politique nationale de la ruralité

**8.1 Rés. CA 4906-2009
Rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un *Rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007* à partir des données saisies par le CLD des Laurentides dans le système de reddition de compte et qu'il demande à la MRC de valider ce rapport;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport, qui fait état de sommes non dépensées par la MRC représentent au montant de 56 266\$, n'est pas actualisé selon les dernières modifications qui y ont été apportées en avril dernier, ne tient pas compte des projets terminés;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Relais d'information touristique » à Mont-Tremblant s'est déjà fait versé un montant de 20 250\$ provenant des fonds du Pacte rural 2002-07 et que celui-ci est considéré terminé;

Procès-verbal du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE deux projets n'avaient pas été inscrits dans le système de reddition de comptes du Pacte rural 2002-07 et que ceux-ci ont été ajoutés dernièrement soit le projet « Achats et aménagement d'infrastructures de loisirs » à La Minerve d'un montant totalisant 22 190\$ ainsi que le projet de la MRC des Laurentides « Exercice de consultation et de concertation » au montant de 13 545 \$;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont été inscrites directement sur le rapport en annexe et qu'il sera ainsi transmis au MAMROT, à sa demande;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides s'est fait verser un montant totalisant 1 497 808 \$ pour son Pacte rural 2002-07 et que selon les déboursés en lien avec les projets du Pacte rural 2002-07, tel qu'il appert au rapport corrigé, ce montant totalise 1 510 138.50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a versé à même son budget de fonctionnement le montant excédentaire de 12 380.50 \$.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Gilles Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides confirme au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qu'elle a complètement versé les sommes reçues par le ministère pour l'application du Pacte rural 2002-2007 soit un montant représentant 1 497 808\$ et lui transmettre le rapport corrigé en faisant état;

QUE le comité administratif ratifie le déboursement de la somme excédentaire de 12 380,50\$ à même son fonds général.

ADOPTÉE

9. Parc Dufresne

Le directeur général dépose la pétition transmise par monsieur Réjean Paquin concernant la création d'une fiducie d'utilité sociale pour la gestion du parc régional Dufresne à Val-David.

Par ailleurs, il est convenu du suivi qui sera apporté par le préfet à l'égard d'une correspondance qui lui a été adressée au sujet du parc régional Dufresne.

10. Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

Le directeur général fait part au comité administratif de la demande de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais pour laquelle les membres du comité administratif jugent qu'elle devrait être transmise au niveau local.

11. Problématique sur l'évaluation d'une propriété à Val-Morin

Monsieur Jacques Brien fait part d'une problématique relative à l'évaluation d'une propriété à Val-Morin pour laquelle une réserve d'expropriation avait été enregistrée depuis 1 an et dont il y a eu une erreur manifeste dans l'évaluation lors du dernier dépôt du rôle foncier, prenant à preuve l'avis de correction signé dès janvier par l'évaluateur agréé. Cette erreur ne fait que complexifier leur dossier et il déplore vivement cette situation. Ce dossier sera transféré à un évaluateur externe pour son traitement devant le tribunal administratif du Québec.

12. Période de questions

Aucune question n'est présentée.

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**13. Rés. CA 4907-2009
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée. Il est 17h40.

ADOPTÉE

(Original signé)

Ronald Provost, préfet

(Original signé)

Michel Bélanger, directeur général